

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre 0 Pour 10	
Date de convocation	05/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Fabrice BAUDRAY Maire.

**Objet :** Décision modificative budget primitif commune 2023

Membres présents : MM. ANNAUD Marc, BAUMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie, SAMDU S Kaveri  
 Membres absents : CHARPIN Christian (pouvoir à BAUDRAY Fabrice), DAULIACH Gastone

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré décide de modifier le budget primitif de la commune 2023 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D 011 - Charges de personnel de services		10 000,00 €		
TOTAL D 011 - Charges à caractère général		10 000,00 €		
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté				10 000,00 €
TOTAL R 002 - Résultat de fonctionnement reporté				10 000,00 €
<b>Total</b>		10 000,00 €		10 000,00 €
<b>Total Général</b>		10 000,00 €		10 000,00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Fabrice BAUDRAY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01 de la publication le 01.

A Saint Sorlin d'Arves, le 11/12/2023

ont signé les membres présents  
 pour extrait conforme  
 Le Maire



la secrétaire de  
 service  
*[Signature]*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**  
**Virements de crédits**

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre	0
Pour	10
Date de convocation :	09/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil Municipal régulier est convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Fabrice BAUDRAY Maire

Objet : Décision modificative budget primitif commune 2023

Membres présents : MM ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, DIDIER Guy, JOSSEBRAND Dora, RAMOS CAMACHO Maria, SAVIGUIS Xavier  
 Membres absents : CHARPIN Christian (pouvoir à BAUDRAY Fabrice), DALKIACH Genevieve

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré décide de modifier le budget primitif de la commune 2023 comme suit :

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 611 : Coût des prestations de services		40 000,00 €		
D 613 : Locations		35 000,00 €		
D 615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments		5 000,00 €		
D 615231 : Entretien et réparations sur véhicules		20 000,00 €		
D 61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant		5 000,00 €		
D 6156 : Maintenance		5 000,00 €		
D 622 : Remboursements d'immatériels et logiciels		10 000,00 €		
D 623 : Publicité, publications, relations publiques		5 000,00 €		
D 624 : Transports de biens et transports collectifs		5 000,00 €		
<b>TOTAL D 611 : Charges à caractère général</b>		<b>100 000,00 €</b>		
D 65734 : Subventions de fonctionnement aux autres ét.	110 000,00 €			
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes	40 000,00 €			
<b>TOTAL D 65 : autres charges de gestion courante</b>	<b>150 000,00 €</b>			
<b>Total</b>		<b>150 000,00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Signataires :

Compte exécutoire par Fabrice BAUDRAY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le.

A Saint Sorlin d'Arves, le 11/12/2023

ont signé les membres présents  
 pour extrait conforme  
 Le Maire



*la secrétaire de  
 mairie*

**COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)**  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-83

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à dix-sept heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BAUDRAY Fabrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Présents	09
	Votants	10
<b>PRESENTS :</b> MM. BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, DIDIER Goy, BALMAIN Christophe, RAMOS CAMACHO Marie, ARNAUD Marc, JOSSERAND Clara, SAMBUIX Xavier, CHAIX Philippe		
<b>ABSENTS :</b> MM. DAULLACH Gaétane, CHARPIN Christian (pouvoir donné à BAUDRAY Fabrice)		
Adopté à :		
POUR :		10
CONTRE :		0
ABSTENTIONS :		0
Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance.		

**OBJET : Engagement des dépenses d'investissement budget commune 2024**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal des dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités : « Jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Montant budgétisé / dépenses d'investissement : 2 001 205 € sur budget de la commune 2023 (chapitres 20, 204, 21 et 23).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 500 301 € (< 25% x 2 001 205 €) pour le budget de la commune.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

**Budget Commune :**

Au chapitre 204 : 19 350 €  
Au chapitre 20 : 28 750 €  
Au chapitre 21 : 163 701 €  
Au chapitre 23 : 288 500 €



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régier les dépenses d'investissement pour un montant égal au ¼ du budget 2023 de la commune

Pour extrait conforme

A Saint Sorlin d'Arves, le 12 décembre 2023

Le Maire,

Fabrice BAUDRAY



la secrétaire de mairie  
Fauvel

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à dix-sept heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BAUDRAY Fabrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Présents	09
	Voians	10
<b>PRESENTS :</b>	MM. BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, DIDIER Guy, BALMAIN Christophe, RAMOS CAMACHO Marie, ARNAUD Marc, JOSSERAND Clara, SAMBUIS Xavier, CHAIX Philippe	
<b>ABSENTS :</b>	MM. DAULIACH Gaëtan, CHARPIN Christian (pouvoir donné à BAUDRAY Fabrice)	
Adopté à :		
<b>POUR :</b>	10	
<b>CONTRE :</b>	0	
<b>ABSTENTIONS :</b>	0	
Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance.		

**OBJET : Subvention versée à l'office de tourisme de Saint Sorlin d'Arves pour 2024 : versement d'acomptes dans l'attente du vote définitif du budget primitif 2024 de la commune**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'une convention d'objectifs et de moyens lie la Commune et l'Office de Tourisme.

Il est précisé, article 6-2 de la convention, que la subvention sera versée par acomptes mensuels à raison 1/12<sup>ème</sup> du montant de la subvention votée par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de procéder en 2024 aux versements mensuels à raison d'1/12<sup>ème</sup> du montant attribué en 2023 (soit 35051 € = 420 621 € /12) dans l'attente du vote du montant alloué à cette association en 2024 et du vote du budget primitif 2024 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de verser mensuellement la somme de 35051 € à l'office de tourisme de Saint Sorlin d'Arves
- **RAPPELLE** que ce montant mensuel sera révisé lors du vote du budget primitif 2024 de la Commune et donc du montant alloué à l'association pour l'année 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses sur le budget primitif 2024 de la commune conformément à cette décision.

Pour extrait conforme

A Saint Sorlin d'Arves, le 12 décembre 2023

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY



la secrétaire de séance  
*[Signature]*